

# INNOVATION & ADMINISTRATION

Lettre bimensuelle

## EXPERIENCES

### Dématérialisation

## Archivage électronique au conseil régional Nord-Pas de-Calais

*Le conseil régional Nord - Pas de Calais lance une expérimentation en matière d'archivage électronique. Il souhaite étudier l'intérêt et les impacts d'une telle démarche et anticiper ainsi les suites de la dématérialisation des procédures. Il a choisi à cet effet le coffre-fort électronique communicant, solution logicielle d'archivage électronique à valeur probante de l'éditeur Cecurity.com.*

Pour Thierry Henniart, urbaniste du système d'information au conseil régional, "la dématérialisation de nombreux documents administratifs (marchés, paies, délibérés,...) ne peut être réussie que traitée dans son ensemble. La création des documents immatériels (nativement électroniques) étant inéluctable, s'ouvre alors la question primordiale de l'archivage dans le temps de ces documents immatériels. Rappelons que cet archivage est nécessaire en cas non seulement de contrôles de l'administration mais aussi pour fournir des preuves en cas de litiges ou recours".

Le conseil régional Nord - Pas de Calais a retenu le coffre-fort électronique communicant de Cecurity.com pour sa conformité au cadre réglementaire, sa facilité d'utilisation, sa réversibilité (format XML ouvert et public) et ses capacités à prendre en compte tous les documents immatériels quel que soit leur format.

L'archivage concernera d'abord toutes les pièces liées à la dématérialisation des appels d'offres, les fichiers paye transmis à la comptabilité publique, ainsi que les délibérations, produites avec l'outil de gestion de délibérations Gédélib de Génigraf. Il sera étudié ultérieurement la possibilité d'utiliser le coffre-fort électronique pour archiver d'autres documents de type "notes internes", mais aussi documents à valeur légale transmis par les partenaires du conseil régional : comptes-rendus de conseil d'administration des lycées, documents financiers permettant le suivi des centres de formation (CFA), pièces justificatives produites par les associations et entreprises à l'appui de leur demande de financement supérieur à un certain montant, en matière d'aménagement du territoire.

La mise en place du coffre-fort électronique a été précédée d'une étude pour évaluer les obligations réglementaires,

l'état du marché et le niveau de préparation de l'organisation interne par rapport à l'archivage électronique. L'expérimentation privilégie la question de la preuve du versement, plutôt que celle de la conservation en tant que telle. Alors que dans le circuit traditionnel papier, l'archivage intervient en bout de chaîne, il s'agit au contraire de prendre en compte le document depuis son origine en l'indexant de façon adéquate, tout en établissant la date certaine de son archivage, autant de conditions indispensables pour retrouver ensuite facilement le document. Cette réflexion, qui prend en compte la notion de cycle de vie du document, débouche sur la notion de record management et précise toutes les conditions organisationnelles permettant de garantir la valeur légale du document dans le temps. Aussi, parallèlement, le conseil régional a entrepris une étude action sur le record management appliquée à la gestion de la demande de subventions, depuis la phase de la demande jusqu'à l'attribution des financements et au suivi, en passant par la phase de délibération jusqu'à l'archivage. A noter que l'utilisation du coffre-fort électronique concerne pour l'instant uniquement les archives courantes et intermédiaires (premiers mois, premières années) et non l'archivage à long terme pour lesquelles les règles d'archivage électroniques ne sont pas encore clairement définies de façon officielle.

La mesure de la faisabilité de l'organisation autour de petites expérimentations permettra de préciser les besoins de la collectivité, notamment en terme d'interfaces par rapport aux applications de la collectivité (Gédélib, Bull Coriolis pour la gestion financière, Atexo pour les marchés publics) nécessaire afin d'automatiser les versements. Une industrialisation d'autant plus importante à terme, qu'aujourd'hui le versement se fait document par document. Sachant, par exemple, que pour chaque séance de l'assemblée du conseil régional, sont produites jusqu'à 600 délibérations, les manipulations restent très lourdes.

■ **Contact :** *Thierry Henniart, Urbaniste du système d'information, tél. 03 28 82 60 30, t.henniart@nordpasdecals.fr*  
*Alain Borghesi, Cecurity.com, tél. 01 56 43 37 38*